

Etude du système de rémunération de Monsieur Martial ARNAR

Réalisée par :

Cédric ROBIN
Conseiller

Stratégies Rémunération
745 Route de Grenoble
38 260LA FRETTE
09 50 38 91 24
contact@strategies-remuneration.com

Le 01/02/2018

Objectifs
de l'étude

Méthode
d'analyse

Synthèse des calculs
et conclusions

Présentation détaillée des
calculs

Scénario 1

Scénario 2

Scénario 3

Scénario 4

Statut social :

votre statut actuel de
gérant majoritaire non
salarié

Statut social :

votre statut actuel de
gérant majoritaire non
salarié

Statut social :

l'autre statut social
possible de dirigeant
salarié

Statut social :

l'autre statut social
possible de dirigeant
salarié

Système de rémunération :

uniquement la
rémunération de
votre mandat de
gérant majoritaire non
salarié, sans ajout de
dividendes

Système de rémunération :

combinaison entre la
rémunération de
votre mandat de
gérant majoritaire non
salarié, et l'ajout de
dividendes

Système de rémunération :

uniquement la
rémunération de
votre mandat de
dirigeant salarié, sans
ajout de dividendes

Système de rémunération :

combinaison la
rémunération de
votre mandat de
dirigeant salarié, et
l'ajout de dividendes

Budget entreprise :

81 032 €, soit celui
que vous consacrez
actuellement à votre
rémunération

Budget entreprise :

81 032 €, soit celui
que vous consacrez
actuellement à votre
rémunération

Budget entreprise :

81 032 €, soit celui
que vous consacrez
actuellement à votre
rémunération

Budget entreprise :

81 032 €, soit celui
que vous consacrez
actuellement à votre
rémunération

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

■ Salarié assimilé :

- Ce statut concerne le président ou le directeur général de SA ou de SAS, ainsi que le gérant minoritaire de SARL.
- Il est salarié au sens de la Sécurité sociale.
- Mais non-salarié au sens du droit du travail, ne pouvant démontrer l'existence d'un lien de subordination dans l'exercice de ses fonctions techniques.
- En conséquence :
 - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux qu'un salarié cadre.
 - Mais ne cotise pas au régime légal de l'assurance chômage, puisqu'il n'est pas susceptible de bénéficier de la couverture.
- Enfin, fiscalement, il relève des traitements et salaires et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 12.183 € en 2017).

■ Non salarié « article 62 » :

- Ce statut concerne le gérant majoritaire de SARL.
- Il est non-salarié, aussi bien au sens de la Sécurité sociale qu'au sens du droit du travail.
- En conséquence :
 - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux des non salariés.
 - Son régime de retraite dépend de l'activité professionnelle exercée.
- Enfin, fiscalement, il relève de l'article 62 du Code général des impôts et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 12.183 € en 2017).

Objectifs de l'étude



Méthode d'analyse



Synthèse des calculs et conclusions



Présentation détaillée des calculs

- Entre le coût supporté par l'entreprise et le revenu disponible pour l'intéressé, net de tous prélèvements, quatre types de **prélèvements obligatoires** doivent être distingués :
 - **Les cotisations sociales improductives** : elles ne génèrent aucun droit, personnel ou familial.
 - **Les cotisations sociales non relatives** : elles génèrent des droits, mais ceux-ci ne sont pas proportionnels à la cotisation payée. La plus importante des cotisations sociales non relatives est la cotisation d'assurance-maladie.
 - **Les cotisations sociales relatives** : elles génèrent des droits qui sont proportionnels à la cotisation payée. Les cotisations relatives comprennent les cotisations retraite, principalement, et les cotisations couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès, plus marginalement.
 - **L'impôt sur le revenu** : il ne génère pas de droits.
- En plus de ces prélèvements obligatoires, l'intéressé peut décider de supporter des **prélèvements facultatifs**, afin d'augmenter ses couvertures retraite, incapacité, invalidité, décès ou frais de santé.
- **L'efficacité globale** d'une rémunération se calcule, à un premier stade sommaire de l'analyse, en additionnant **le revenu disponible** et **les cotisations relatives**, légales et facultatives. Une analyse plus détaillée exigera de mesurer les droits générés par ces cotisations relatives.

Exemple d'application pour un président de SAS percevant un salaire annuel brut de 100 K€

Coût entreprise	143 481 €
Impôt (IS + IR)	-18 720 €
Cotisations sociales légales et improductives	-23 363 €
Cotisations sociales légales et non relatives	-13 590 €
Cotisations sociales légales et relatives	-23 773 €
Cotisations sociales facultatives et relatives	-3 000 €
Revenu disponible (1)	61 035 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	23 773 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)	30 000 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	87 809 €

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

■ Situation personnelle :

- Monsieur Martial ARNAR, vous avez 52 ans (02/01/1966).
- Vous êtes célibataire et fiscalement vous bénéficiez de 2 parts. Votre revenu préexistant (sans votre rémunération professionnelle) est de 0 €

■ Situation professionnelle :

- Vous dirigez actuellement une société employant 4 salariés, en qualité de gérant majoritaire.
- Le capital social, additionné des primes d'émission et des comptes courants d'associé, est de 1000 €.
- La caisse non salariée retenue pour les calculs est le RSI commerçant.

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

**Le revenu du
gérant est égal à 81
032 € et il n'a pas
de distribution**

Le revenu du
gérant est égal à 31
429 € et la
distribution brute
est égale à 40 670 €

**Le salaire brut du
président est égal à
59 853 € et il n'a
pas de distribution**

Le salaire brut est
égal à 30 549 € et
la distribution
brute est égale à 33
156 €

Coût entreprise	81 032 €	81 032 €	81 032 €	81 032 €
Impôt (IS + IR)	6 897 €	14 139 €	4 629 €	10 313 €
Cotisations sociales légales et improductives	9 154 €	9 859 €	10 806 €	11 208 €
Cotisations sociales légales et non relatives	3 762 €	4 068 €	7 715 €	3 938 €
Cotisations sociales légales et relatives	12 338 €	12 775 €	14 729 €	8 531 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	48 782 €	40 092 €	43 147 €	47 039 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	12 338 €	12 775 €	14 729 €	8 531 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	61 120 €	52 867 €	57 876 €	55 570 €

Objectifs de l'étude

Méthode d'analyse

Synthèse des calculs et conclusions

Présentation détaillée des calculs

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

	Le revenu du gérant est égal à 81 032 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 78 091 € et la distribution brute est égale à 2 500 €	Le salaire brut du président est égal à 59 853 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 41 865 € et la distribution brute est égale à 33 156 €
Coût entreprise	81 032 €	81 032 €	81 032 €	81 032 €
Impôt (IS + IR)	6 897 €	6 835 €	4 629 €	10 313 €
Cotisations sociales légales et improductives	9 154 €	9 185 €	10 806 €	11 208 €
Cotisations sociales légales et non relatives	3 762 €	3 768 €	7 715 €	3 938 €
Cotisations sociales légales et relatives	12 338 €	12 347 €	14 729 €	8 531 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	48 782 €	48 798 €	43 147 €	47 039 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	12 338 €	12 347 €	14 729 €	8 531 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	61 120 €	61 145 €	57 876 €	55 570 €



Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

	Le revenu du gérant est égal à 81 032 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 65 936 € et la distribution brute est égale à 12 832 €	Le salaire brut du président est égal à 59 853 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 69 907 € et la distribution brute est égale à 9 456 €
Coût entreprise	81 032 €	81 032 €	81 032 €	81 032 €
Impôt (IS + IR)	6 897 €	6 461 €	4 629 €	5 446 €
Cotisations sociales légales et improductives	9 154 €	9 426 €	10 806 €	10 940 €
Cotisations sociales légales et non relatives	3 762 €	3 875 €	7 715 €	6 653 €
Cotisations sociales légales et relatives	12 338 €	12 500 €	14 729 €	12 848 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	48 782 €	48 670 €	43 147 €	45 140 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	12 338 €	12 500 €	14 729 €	12 848 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	61 120 €	61 170 €	57 876 €	57 987 €

Objectifs
de l'étude



Méthode
d'analyse



Synthèse des calculs
et conclusions



Présentation détaillée des
calculs

- Le choix du statut et du dosage entre rémunération et dividendes est susceptible d'augmenter le revenu disponible, à coût constant pour l'entreprise.
- Mais cette augmentation signifie toujours la diminution des cotisations relatives.
- Ainsi, le changement de statut n'aura d'intérêt qu'à la condition que la capacité d'épargne libre – qui est égale à l'augmentation de revenu disponible - permette une amélioration des couvertures sociales (retraite, incapacité, invalidité et décès).
- Les enjeux de cette problématique sont résumés par les chiffres ci-dessous :

	Le revenu du gérant est égal à 81 032 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 31 429 € et la distribution brute est égale à 40 670 €	Le salaire brut du président est égal à 59 853 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 30 549 € et la distribution brute est égale à 33 156 €
Coût entreprise	81 032 €	81 032 €	81 032 €	81 032 €
Revenu disponible (1)	48 782 €	40 092 €	43 147 €	47 039 €
Revenu disponible égalisé sur le plus faible	40 092 €	40 092 €	40 092 €	40 092 €
Capacité d'épargne personnelle (2) – (1)	8 690 €		3 055 €	6 947 €
Perte de cotisations relatives	-437 €		1 954 €	-4 244 €
Capacité d'épargne / perte de cotisations relatives	1 988 %	NA %	NA %	164 %